COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 juillet 2019

Etaient présents: MM Guy PISLARD - Éric VIAUD - Franck DESCHAMPS - Mme Corinne DANDO -

Olivier COUPPEY et Daniel TIRARD

Etaient absents: Mme Mélina NICOLAS (excusée) MM Frédéric LAFONTAINE - Ludovic HEMERY

(excusés) Mme Magali NOIZAT.

Absent ayant donné pouvoir : M. Ali JABRANE à M. Guy PISLARD

REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE - COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211.6-1 qui permet de délibérer sur un accord local (accord requis des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes) portant sur le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire pour 2020.

A DECIDE:

D'opter pour cet accord local qui fixe le nombre de conseillers communautaires à 2 pour Barbery après les élections de 2020 comme actuellement et d'approuver le nombre de 66 sièges au conseil communautaire de la CDC Cingal-Suisse Normande.

M. le Maire précise que les 42 communes ont jusqu'au 31 août pour délibérer sur un accord local. En l'absence d'accord valide, les règles de droit commun s'appliqueront soit 1 délégué communautaire pour la commune de Barbery

ADOPTION DU RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif dénommé le R.P.Q.S.

Comme nous sommes en affermage avec la Saur depuis le 01/01/2016, celle-ci nous a transmis son rapport d'activité 2018 à partir duquel on établit le RPQS.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et fait l'objet d'une délibération.

Il est ensuite adressé à la Préfecture et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement (Eaux de France).

Voici les principales données de ce rapport :

Notre service dessert 284 abonnés correspondant à 797 habitants soit 2,81 habitant/abonné au 31/12/2018.

Le linéaire de réseau est de 8,54 km

Les analyses effectuées sur les rejets des deux stations ont été conformes à 100 %

10,26 tonnes de boues ont été évacuées de la station du bourg et épandues pour valorisation agricole.

Quant au prix de l'eau il est toujours à 0,30 € du m3 avec un abonnement semestriel de 10 €

Pour une consommation de 120 m3, cela représente avec la part Saur et les taxes 2,63 € du m3.

A partir de 2019, la redevance de l'Agence de l'eau passe de 0,24 à 0,185 € le m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service eaux usées 2018.

REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL LIEES AU SERVICE ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le temps passé par l'employé municipal à l'entretien des espaces verts (tonte et taille des haies) des sites des 2 stations d'épuration et des 3 postes de refoulement. Il précise à nouveau que cette prestation n'est pas comprise dans le contrat de délégation de service passé avec la société fermière.

Vu le coût de cet entretien, il est proposé de reverser du budget du service assainissement eaux usées au budget général la somme de 3 164 € au titre de l'année 2019. Le Conseil Municipal donne son accord.

REVERSEMENT DU COMPTE COURANT DE L'ANCIEN COMITE D'ANIMATION SUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION « LE COMITE DE LOISIRS »

Monsieur le Maire rappelle la dissolution du comité d'animation et son souhait de faire don à la commune des fonds détenus par lui au sein du crédit agricole.

Le Conseil Municipal, ayant par délibération n° 2019-01 du 8 février 2019, accepté de recevoir ce don,

DECIDE que la somme de 1 004,76 € (valeur au 31/05/2019) figurant toujours au compte de l'ex comité d'animation soit reversée directement sur le compte de la nouvelle association créée le 4 avril 2019 et dénommée « Le comité de Loisirs » afin que celle-ci puisse démarrer ses animations.

STATIONNEMENT DE L'ENTREE DE LA RUE DU STADE

Vu les véhicules qui stationnent dans l'entrée de la rue du stade empêchant le passage ou rendant difficile l'accès, il a été décidé d'interdire tout stationnement de l'entrée jusqu'à une distance d'une centaine de mètres. Un arrêté municipal sera pris avec l'implantation de panneaux d'interdiction afin que les services de la gendarmerie puissent verbaliser.

DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN TERRAIN DE PETANQUE DANS LA COUR ARRIERE DE LA MAIRIE

La parole a été laissée à des représentants de l'association Barbery Pétanque qui sont venus exposer les motifs de leur demande de transfert du terrain de pétanque dans la cour arrière de la Mairie. Ils ont évoqué un manque de tranquillité sur le plateau du stade où plusieurs activités se déroulent, un lieu plus abrité du vent derrière la mairie, un préau à disposition etc..

Les membres du Conseil ont rappelé que l''implantation sur le plateau avait été choisie pour permettre aux habitants de se rassembler sur un même lieu et pour créer plus de convivialité.

Ils proposent de mener une réflexion sur des aménagements à faire sur le terrain actuel en vue de l'améliorer (créer un abri « genre préau » qui pourrait servir à d'autres manifestations, végétaliser, etc..).

Il a été rappelé l'étude menée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement en 2018 pour l'aménagement du sud de la parcelle de la Mairie qui ne permet pas d'hypothéquer l'espace actuel.

SYNDICAT DU COLLEGE CINGAL

M. le Maire informe que la Région Normandie a pris la compétence « transport scolaire » depuis 2017 et afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire, la participation des familles sera de 110 € pour les collégiens et de 20 € pour les primaires et maternelles auquel s'ajoutera la participation du syndicat du collège de 6 € par collégien et de 46 € pour les primaires et maternelles.

Le personnel accompagnateur dans le bus sera pris en charge financièrement par le syndicat. Une étude va être engagée au niveau communautaire pour une application en janvier 2020.

TRAVAUX DE VOIRIE - AMENAGEMENT DE TROTTOIRS

Monsieur le Maire propose de poursuivre cette année les travaux d'aménagement de trottoirs sur la commune et en particulier au lotissement le Jacot.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, opte pour le devis remis par l'entreprise PIERRE Christian d'un montant HT de 22 932.00, les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif 2019.

QUESTIONS DIVERSES

<u>CDC Cingal – Suisse Normande</u>: la piscine contrairement à ce qui avait été indiqué ne fermera pour travaux qu'à partir de janvier 2021 pour une réouverture en septembre 2022. Les scolaires pourront continuer à en bénéficier à la rentrée prochaine. Le coût des travaux est estimé à 3.5 millions HT avec 2.5 millions de subventions.

Répartition du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

M. le Maire informe que la direction des services fiscaux a proposé une répartition plus solidaire entre les communes. Cette répartition acceptée par le conseil communautaire permet à la communauté de communes, vu la prise de compétences nouvelles, de récupérer 20 000 €. La commune de Barbery percevra 5837 € soit 1 821€ de moins que l'an passé.

Les tuileries médiévales - Fouilles au Tremblay

Les fouilles vont reprendre au mois d'août sur le site du Tremblay

Station du Mesnil-Touffray

M. le Maire informe que la Saur rencontre des problèmes à la station du Mesnil-Touffray. Au lieu d'avoir 3 couches de matériaux de granulométries différentes, il ne reste plus qu'une couche pour le drainage puis une couche épaisse de sable genre sable de Bayeux, entrainant une migration de boue profonde dans le lit.

Il précise que le service IngéEau du département a été saisi en vue d'obtenir une expertise afin de déterminer les travaux à entreprendre.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Guy PISLARD